

**S.A.R.L. « 2 H ARCHITECTURE »**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.500,00 €  
Siège social : 143, rue de Fouquières – 62131 VAUDRICOURT  
R.C.S. ARRAS – 501 161 921

---

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 29 JUILLET 2026**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 29 juillet 2026, à 9 heures au siège social,

Monsieur Arnaud HU,  
Demeurant 143, rue de Fouquières – 62131 VAUDRICOURT,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 75 euros composant le capital social de la Société « 2 H ARCHITECTURE ».

Associé unique et seul gérant de ladite Société.

**1. A pris les décisions suivantes :**

- Transfert de siège ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de transférer son siège social du 143, rue de Fouquières à VAUDRICOURT (62131), au 215 Boulevard Raymond Poincaré à BETHUNE (62400).

**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, ainsi qu'il suit :

**« Article 4 – Siège social »**

*Le siège social est fixé : 215 Boulevard Raymond Poincaré à BETHUNE (62400).*



*Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou décision collective des associés. »*

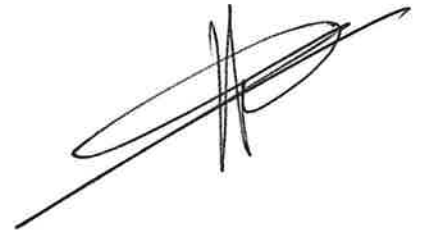
### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\*\*\*

*De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.*

**Monsieur Arnaud HU**  
Gérant – Associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' or 'A' shape with a long horizontal stroke extending to the right.